

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 29/03/2022

L'an 2022, le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, MAZURE Nathalie, PROUST Marie-Anne, DESMARRES Françoise, MM : LEBRUN Henri, ROLLAND Yann, GUILLORIT David, TEIXEIRA Paolo, LEBRUN Thomas, DAUVEL Jérôme, BOUVET Geoffroy

Excusé : MM : GAUTIER Dominique, GUERIN Yann

Absent :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 12
- Votants : 12

Date de la convocation : 22/03/2022

Date d'affichage : 22/03/2022

Secrétaire de séance : Madame DESMARRES Françoise

1. Compte rendu de la réunion du 28 février 2022

Lecture du compte rendu de la réunion du 28 février 2022. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Subvention de l'APE

Réf : 01-29/03/22

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite au vote des subventions des associations, l'APE a demandé des explications concernant le montant de la subvention soit 1600€ au lieu de 3600€ demandé (1600€ pour l'association et 2000€ pour le projet cirque). Elle a donc rencontré le président ainsi que la trésorière de l'APE vendredi 25 mars pour effectuer le bilan financier du projet cirque et elle a invité l'APE à venir au prochain conseil où le sujet sera de nouveau débattu.

Madame la Maire demande de nouveau si on augmente la subvention à 2000€ au lieu de 1600€, après délibération et à la majorité (pour : 0, abstentions : 2, contre : 11) le conseil municipal décide de ne pas modifier la subvention et maintient à 1600€.

3. Remplacement d'un conseiller au CCAS

Réf : 02-29/03/22

Madame la Maire informe le conseil que suite à la démission de Mme GRASSET Valérie, conseillère municipale et aussi membre du CCAS, nous devons la remplacer. Madame La Maire propose Monsieur GAUTIER Dominique.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame la Maire.

4. Contrat saisonnier

Réf : 03-29/03/22

Madame la maire informe le conseil que tous les ans à partir d'avril jusqu'en septembre on embauche un saisonnier pour venir en renfort au service technique.

Madame La Maire propose au conseil municipal d'embaucher M. LIXON Augustin pour 6 mois.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Mme La maire et l'autorise à signer le contrat.

5. Compte rendu d'activité à la collectivité : ZAC du Verdelet

Réf : 04-29/03/22

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à ALTER Public, l'aménagement du quartier Le Verdelet, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le quartier le Verdelet est situé au cœur du village. Sa superficie est d'environ 2,2 ha. Au vu du programme actualisé, le quartier est destiné à accueillir 22 logements.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021, ALTER Public a acquis 26 500 m². Au 31 décembre 2021, l'ensemble du foncier est maîtrisé.

Afin de réaliser le bassin de rétention, il a été acquis en 2016 un terrain extérieur au périmètre de la ZAC du Verdelet, appartenant à Madame Huguette Chevalier et d'une contenance de 3 264m².

La concertation s'est déroulée du 13 novembre 2012 date de l'ouverture de cette concertation par délibération du Conseil Municipal, au 3 septembre 2013 date de sa clôture par délibération du Conseil Municipal.

La ZAC du Verdelet a été créée par délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2013. Et le dossier de réalisation, ainsi que le programme des équipements publics ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 février 2015.

Les études géotechniques, hydrologiques ont été réalisées.

En mars 2014, les reconnaissances archéologiques préventives ont été menées par l'INRAP, conformément aux prescriptions de l'arrêté du Préfet de de Région du 30 septembre 2013.

Le 21 mai 2014, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, a transmis le rapport de l'opération de diagnostic archéologique sur le site du Verdelet, et a indiqué que le terrain d'emprise du projet, ne fera l'objet d'aucune prescription complémentaire d'archéologie préventive a quasi-totalité des études ont été menés.

La commune a souhaité réaliser un théâtre de verdure sur l'espace vert central du quartier du Verdelet. Cet ouvrage, qui n'était pas prévu initialement dans le projet, a été exécuté au printemps 2015 pour être opérationnel en septembre de la même année.

Lors de la séance du 24 février 2015, le Conseil Municipal de Lézigné a approuvé le dossier de

réalisation de la ZAC du Verdelet, ainsi que le programme des équipements publics.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2021, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 977K € HT, dont 432 K € HT ont été réglés (44% d'avancement) et 545K € HT restent à régler.

Au 31 décembre 2021 le montant prévisionnel des recettes s'élève à 977K € HT, perçu à hauteur de 3K € (0%), soit 974K € HT restant à encaisser.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé par délibération en date du 3 septembre 2013 et signée le 13 septembre 2013 entre la Commune de Lézigné et la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public pour l'aménagement de la ZAC le Verdelet,
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par Alter Public,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public, annexé à la présente,

Le Conseil Municipal de la commune de Huillé-Lézigné, après en avoir délibéré :

- ♦ **Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 977 K€ HT,**

6. Vote des taux 2022

Réf : 05-29/03/22

Madame La Maire propose au conseil d'augmenter le taux d'imposition à 1.5%. Les nouveaux taux seront les suivants :

Taxe foncière bâti : 40.46%

Taxe foncière non bâti : 38.45%

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Mme La maire.

7. Affectation du résultat

Réf : 06-29/03/22

Résultat à affecter au budget primitif 2022 : 645 214.11€ qui se répartissent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	R002	566 714.11€
Section d'investissement	R001	2 739.04€
	1068	75 760.96€

Le conseil municipal vote à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0), l'affectation du résultat 2021 proposée.

8. Budget primitif 2022

Réf : 07-29/03/22

Madame La Maire, présente au conseil municipal le budget primitif 2022 qui reprend les résultats de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	1 522 941.73€
Section d'investissement	1 121 553.49€

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de ce budget.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

9. Travaux de Réhabilitation et extension du restaurant scolaire de Huillé ; résultat d'appel d'offre et autorisation de signature des marchés

Réf : 08-29/03/22

Madame la Maire informe que la Commission d'appel d'Offre, réunie le 29 mars 2022, a retenu les offres suivantes :

Lot n° 01 : Gros œuvre	Entreprise MGR NOTOT	32 312.92€ HT
Lot n° 02 : Menuiseries extérieures et intérieures	lot infructueux	
Lot n° 03 : Cloisons – doublage Plafonds suspendu	Entreprise MGR NOTOT	32 682.37 € HT
Lot n° 04 : carrelages – Faïence :	Entreprise SARL CARELLA	8 589.70 € HT
Lot n° 05: Peinture – sols souples	Entreprise FOUILLET	10 027.22 € HT
Lot n° 06 : Electricité	Entreprise SPIE	15 386.81 € HT
Lot n° 07 : plomberie – chauffage – Ventilation	lot infructueux	
Lot n° 08 : équipement de cuisine	Entreprise SDJ FROID	15 872.59€ HT
Lot n° 09 : voiries réseaux divers	lot infructueux	

Total **114 871.61 € HT**

Madame la Maire informe le conseil que pour les lots 2, 7 et 9 les offres se feront de grès à grès. En ce qui concerne le mode de chauffage, une commission se réunira prochainement pour déterminer ce qui sera choisi.

Le conseil municipal, après avoir entendu les résultats de la commission d'appel d'offres pour un montant de 114 871.61€ HT, décide, à l'unanimité, d'autoriser la Maire à signer les marchés.

Séance levée à 0h30.